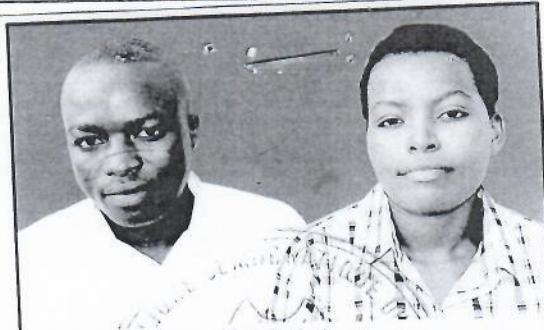


DATE D'ENGAGEMENT : le 17/10/2016

Tel: 0971179209
0840967853

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU NORD-KIVU



TERRITOIRE DE NYIRAGONGO
BUREAU SECONDAIRE DE L'ETAT-CIVIL
DE BUGAMBA II

ACTE DE MARIAGE

DECL N° 00018

VOL

L'an deux mille..... 2001

Le..... 21 NOVEMBRE Jour du mois de..... NOVEMBRE

Un mariage MONOGAMIQUE CIVIL a été contracté au bureau secondaire de l'Etat-Civil de

Bugamba II entre :

- Le nommé SANVURA MIAKI PHILIPPE
- Né à INDUA le 09/01/1982
- Âgé de VINGT-SIX ans, Nationalité CONGOLAISE
- Fils de NDIABACIRI DINA et de CHANEFERI
- Profession
- Ayant sa résidence principale KALALA
- Originaire du Groupement de KALALA
- Chefferie ou Secteur de RUTAHU
- Territoire de KALALA Province du SUD-KIVU

En République Démocratique du Congo d'une part

Et

- La nommée NEEEMA NDABARITA GRACE
- Née à CICIMA le 15/06/1980
- Âgée de VINGT-HUIT ans, Nationalité CONGOLAISE
- Fille de NABIMANA et de BEATRICE
- Profession
- Ayant sa résidence principale KAMURUNZA
- Originaire du Groupement de KAMURUNZA
- Chefferie ou Secteur de RUTAHU
- Territoire de MASINA Province du SUD-KIVU

En République Démocratique du Congo d'autre part

Dot versée MILLE DEUX CENT DOLLARS AMERICAINS

Reçue par NABIMANA KAGISHA DE LA FAMILLE DE L'EPUSÉ

Régime opté par les époux COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Fait à BUGAMBA, le 05/10/2002

L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL

BAMENYA NTAHOBARI Jean Luc



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU NORD-KIVU



TERRITOIRE DE NYIRAGONGO
CHEFFERIE DE BUKUMU
BUREAU SECONDAIRE DE
L'ETAT-CIVIL DE BUGAMBA II



PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DE MARIAGE

L'an... DEUX MILLE AX Huit le 5 ème jour du mois de OCTOBRE

Devant nous BAMENYA NTAHOBARI Jean Luc Officier de l'Etat-Civil du Bureau secondaire de Bugamba II à Bugamba et y résidant, avoir proclamé ce jour le mariage MONOGAMIQUE, projeté entre :

- ↓ Monsieur SANVURA NYAZI PHILIPPE Nationalité CONGOLAISE
↓ Né à MINOVA Le 01/01/1992 et de MANGASA
↓ Fils de NDIBAGIRIRINA
↓ Etat-Civil MARIE Profession CHAUFFEUR
↓ Originaire de CALÈHE Province du BUGAMBA SUB-KIVU
↓ Territoire de MANTA Village/Avenue KITIPATA N°
↓ Résident à MANTA MANTA
↓ Groupement/Quartier NYIRAGONGO Province du NORD-KIVU
↓ Territoire/Commune en République Démocratique du Congo d'une part
en République Démocratique du Congo d'autre part.
↓ Et Madame NFERMA NABARUSA CRACE Nationalité CONGOLAISE
↓ Née à CEMMA Le 15/06/2000 et de BEATRICE
↓ Fille de HABIMANA Profession COMMERCANTE
↓ Etat-Civil MARIE Chefferie de BAHUNDE Territoire de MASISI
↓ Originaire de CEMMA Village/Avenue AV. MARCHE
↓ Résidente à CYESTERO Territoire/Commune de GUMA
↓ Groupement/Quartier NORD-KIVU
↓ Province En République Démocratique Du Congo d'autre part.

Fait à BUGAMBA Le 05/10/2018

L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL



BAMENYA NTAHOBARI Jean -Luc



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Province de..... NORD - KINO

Volet 1

Ville de..... GOMA

District de..... GOMA

Territoire / Commune de..... GOMA

Chefferie / Secteur ou Cité de..... GOMA

Bureau Principal de l'Etat civil de..... GOMA

Bureau Secondaire de l'Etat civil de..... GOMA

Acte n°. 0095 Volume..... I



ACTE DE NAISSANCE

L'an deux mille..... DIX NEUF le..... QUATRE VINGT JOUR du mois de..... OCTOBRE à..... 10 heures 25

Par devant nous*..... SEBIHAGO NGOGA CYPRIEN

Officier de l'Etat civil de LA COMMUNE DE GOMA AT.

A comparu..... NEEMA NDABARUTA en qualité de..... MERE

Né (e) à..... GOMA le..... 16 JUIN 2000

Profession..... VENDEUR

Résidant à..... GOMA R KYEMERO

Lequel (laquelle) nous a déclaré ce qui suit:

Le..... 16 JUIN JOUR du mois de..... AOUT de l'année 2019

est né à..... GOMA un enfant de sexe..... MALE

nommé..... AVONKINA SANNURA CHLOE

fils (fille) de..... PHILIP SANNURA né à..... MINOVA

le..... 01 JANVIER nationalité CONGOLAI profession..... MIAKIDI

résidente à..... GOMA et de..... NEEMA

NDABARUTA né (e) à..... GOMA

le..... 16 JUIN 2000 nationalité CONGOLAI profession..... VENDEUR

résidents à..... GOMA conjoints.

Lecture de l'acte a été faite ou connaissance de l'acte a été donnée ou traduction de l'acte a été faite en..... FRANCAIS, langue que nous connaissons ou par..... interprète ayant prêté serment

En foi de quoi, avons dressé le présent acte..... SEBIHAGO NGOGA CYPRIEN

Le déclarant



(*)Préciser le nom et qualité
(**)Biffer les mentions inutiles

Bouryne Officier de l'Etat civil